

Elitis Top Cover

Fiche produit

| | |
|-----------------------------------|--|
| Dénomination | Elitis Top Cover Elitis Protection est mandatée par la compagnie d'assurances de droit belge AXA Belgium S.A., pour conclure et gérer en son nom et pour son compte le présent produit. |
| Description du produit | Elitis Top Cover est une assurance décès servant ou non à garantir le remboursement d'un crédit. Deux formules sont possibles : <ul style="list-style-type: none">- Soit une temporaire décès à capital décroissant (Assurance solde restant dû)- Soit une temporaire décès à capital constant |
| Garantie | Décès En cas de décès suite à une maladie ou un accident durant la vie du contrat, Elitis Protection intervient pour le solde restant dû de votre crédit ou pour le capital constant fixé à la souscription du contrat. Le capital est payé aux bénéficiaires que vous aurez désignés ou à l'organisme prêteur. |
| Groupe cible | Le produit Elitis Top Cover s'adresse aux personnes physiques souhaitant mettre à l'abri leurs proches contre les conséquences financières liées à leur décès et aux personnes morales souhaitant assurer la pérennité de leur entreprise. |
| Prêts couverts | Types de prêts <ul style="list-style-type: none">- Prêts à annuités constantes- Prêts par amortissements constants du capital- Prêts à terme fixe « in fine » |
| Caractéristiques générales | <ul style="list-style-type: none">- Age à la souscription : entre 18 et 75 ans- Durée minimale: 3 ans Capitaux assurés <ul style="list-style-type: none">- Capital minimum : 35.000 €- Capital maximum : 1.000.000 € |



Elitis Protection SA

Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 - 1348 Louvain-La-Neuve

Tél +32 (0)10 47 64 59 - info@elitisprotection.be

BELFIUS-IBAN BE20 0689 0196 7156 - BIC GKCCBEBB - BCE 0627 678 387 - FSMA 114538 A

www.elitisprotection.be

Mandaté pour conclure et gérer le présent contrat au nom et pour compte de la Compagnie d'assurances définie dans les conditions générales

Elitis Top Cover

Fiche produit

| | |
|------------------|---|
| | <p>Mode de paiement des primes</p> <ul style="list-style-type: none">- Prime unique- Primes de risque : prime recalculée à chaque échéance en fonction de l'évolution du capital et de l'âge de l'assuré- Primes constantes : primes constantes pendant toute la durée de paiement. <p>Fréquence de paiement</p> <ul style="list-style-type: none">- Annuelle- Mensuelle (pas de montant minimum) <p>Durée du paiement des primes</p> <ul style="list-style-type: none">- Solde restant dû : maximum 2/3 de la durée du contrat (uniquement pour les primes constantes)- Capital constant : maximum toute la durée du contrat |
| Fiscalité | <p>Régimes fiscaux</p> <p>Personne physique (*)</p> <ul style="list-style-type: none">- Epargne à long terme, Epargne Pension- Habitation propre et unique à Bruxelles ou en Wallonie- Habitation propre en Flandre <p>(*) Dès qu'une prime a bénéficié d'une réduction d'impôt, les prestations sont imposables.</p> <p>Personne morale</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurance dirigeant d'entreprise <p>Taxes sur les primes</p> <p>Personne physique</p> <ul style="list-style-type: none">- Une taxe de 2 % est due sur les primes souscrites par une personne physique.- Pour les assurances solde restant dû qui servent à la garantie d'un emprunt hypothécaire, conclu pour acquérir ou conserver un bien immobilier, cette taxe est réduite à 1,1%.- Les polices souscrites dans le cadre d'une épargne-pension sont exonérées de cette taxe. <p>Personne morale</p> <ul style="list-style-type: none">- Une taxe de 4,4 % est due sur les primes souscrites par une personne morale. |

Elitis Top Cover

Fiche produit

| | |
|-------------------------------|--|
| Formalités médicales | Jusqu'à 45 ans et 275.000 €, questionnaire médical simplifié. Dans les autres cas, formalités médicales complémentaires |
| Particularité | Couverture provisoire décès toutes causes, dans les limites prévues aux conditions générales, immédiate et sans prime supplémentaire , d'une durée de 4 mois maximum, après acceptation du risque. |
| Informations pratiques | <ul style="list-style-type: none">- Toute communication est à adresser uniquement à Elitis Protection. Toute plainte est à adresser à info@elitisprotection.be ou à l'adresse postale mentionnée sur la présente fiche. Si le preneur d'assurance, l'assuré ou le bénéficiaire n'est pas satisfait de la réponse, il peut s'adresser à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (info@ombudsman.as).- Le droit belge est d'application pour ce contrat. <p><i>Les conditions générales reprenant notamment les cas d'exclusion sont disponibles auprès de votre courtier ou sur www.elitisprotection.be. Les conditions particulières et générales prévalent sur les brochures commerciales.</i></p> |



Elitis Protection SA

Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 - 1348 Louvain-La-Neuve

Tél +32 (0)10 47 64 59 - info@elitisprotection.be

BELFIUS-IBAN BE20 0689 0196 7156 - BIC GKCCBEBB - BCE 0627 678 387 - FSMA 114538 A

www.elitisprotection.be

Mandaté pour conclure et gérer le présent contrat au nom et pour compte de la Compagnie d'assurances définie dans les conditions générales